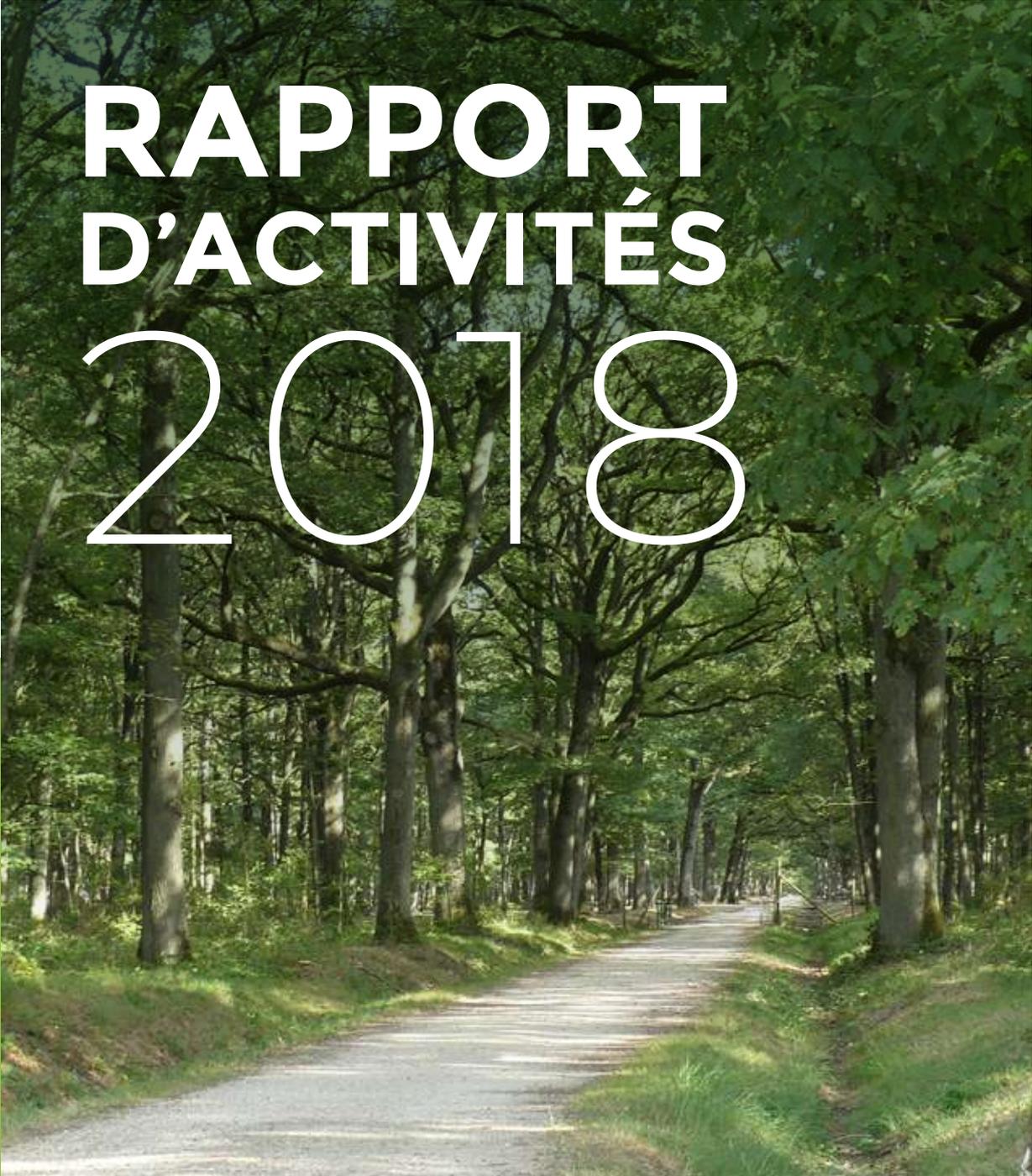


COMMUNES FORESTIÈRES



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



SOMMAIRE

FÉDÉRER PROPOSER ENGAGER	04
FORMER INFORMER COMMUNIQUER	18
CONCERTER DÉVELOPPER INNOVER	24
ADMINISTRER RASSEMBLER	38
NOTRE RÉSEAU	46

RÉDACTION : Fédération nationale des Communes forestières
CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION :
Cécile TOURET & UN DES SENS - Design Global
IMPRESSION : SB Graphic - 77290 Mitry-Mory
PHOTOS : © Communes forestières ; p16 © PEFC ; p17 © Coll.
PnrBSNJF Drone N'Caux ; p28 © JM Guiraud, Comcom Haut-Vallespir



ÉDITO



Chers amis, chers collègues,

ÉCOUTE, voilà le maître-mot que je retiens de 2018. Les vagues de contestation qui ont émaillé cette année ont démontré qu'il faut savoir écouter, concerter avec des

panels plus ouverts, sans parcelliser l'intelligence collective, pour permettre à chacun de discuter, s'approprier et co-définir les enjeux de fond.

Les citoyens attendent des gestes susceptibles de les réconcilier avec la démocratie et la représentativité de leurs élus. Les associer dans une position stratégique plutôt que seulement technique ou pratique contribuera à renforcer le lien politique, à garantir la participation aux projets et par là même, le rôle de la démocratie.

Cette nouvelle approche exigeante, c'est aux élus de la porter, afin que les transformations de nos territoires se fassent pour le bien de tous.

C'est le sens du chantier que la Fédération nationale a engagé avec ses élus issus de toutes les régions pour une refonte de la gestion forestière, partant de la forêt publique pour aller plus largement vers la forêt française, et sur le long terme.

L'énergie, l'envie et les idées sont là. Les pistes sont sur la table, il suffit d'écouter maintenant les élus des collectivités forestières et de considérer le sujet forêt-bois sous son angle politique.

Avec les rendez-vous électoraux de 2020, les élus devront renforcer leur légitimité face aux contraintes techniques, économiques et financières. Pour poser des arbitrages, exprimer une expertise, le rôle du réseau des Communes forestières sera à cet égard d'une nécessité et d'une responsabilité évidentes.

Dominique Jarlier

Président de la Fédération nationale
des Communes forestières



Mesdames, Messieurs les élus,

L'année 2018 a encore été riche d'activités pour les Communes forestières ; ce rapport dans un format modifié pour le rendre plus agréable à la lecture en témoigne.

L'élargissement de nos actions portant autant sur les actions syndicales en faveur de la filière forêt bois que sur celles en faveur du développement des territoires n'est possible qu'avec l'engagement constant et dynamique de tous les élus et des salariés du réseau.

Force est de constater que grâce à leur travail, le réseau des Communes forestières se développe de manière continue. De nouveaux adhérents nous rejoignent, de nouvelles associations se créent. Probablement parce que nous répondons aux attentes des élus sur les nombreux domaines pour lesquels ils doivent engager des actions, répondre aux sollicitations de leurs administrés et, en responsabilité, assumer de nombreuses décisions au quotidien.

Les pages qui suivent témoignent de l'engagement permanent et sans cesse renouvelé du réseau des communes forestières qui montre sa capacité à s'adapter aux demandes, à inventer des solutions, à innover pour répondre aux besoins des territoires.

2018 a, de plus, été marqué par le lancement d'une importante réflexion sur la refonte de la gestion forestière, nécessaire quant au constat de la situation financière de notre gestionnaire. Toutes les équipes se sont mobilisées pour permettre au plus grand nombre de nos adhérents d'exprimer leur point de vue, de faire des propositions. Qu'elles en soient remerciées.

Alain Lesturgez

Directeur général de la Fédération
nationale des Communes forestières

FÉDÉRER PROPOSER ENGAGER



Le réseau des Communes forestières représente la diversité des territoires forestiers, au plus près du terrain. Au quotidien, élus comme permanents s'engagent pour le respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de la ressource forestière et pour porter la voix des territoires forestiers.

L'année 2018 a été marquée par un investissement considérable pour élaborer des propositions constructives visant à la refonte de la gestion forestière. Des groupes de travail thématiques ont été créés afin de réaffirmer les grands principes et des propositions innovantes pour la forêt publique, et plus largement la forêt française.

Un vaste chantier d'avenir qui se poursuivra en 2019.



FÉDÉRER



FÉDÉRER LES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES

Aujourd'hui la Fédération compte **plus de 6 000 collectivités adhérentes**. Communes, collectivités ou groupements, propriétaires de forêts et plus largement toutes collectivités intéressées par la valorisation de leurs espaces forestiers.

Gestionnaire d'un patrimoine dans **l'intérêt général**, les élus s'engagent pour le respect d'une **gestion durable et multifonctionnelle** de la ressource forestière prenant en compte toutes ses fonctions : économique, sociale et environnementale.



1933

CRÉATION de la Fédération nationale des Communes forestières

8

UNIONS RÉGIONALES

55

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES



70%

DE LA FORÊT COMMUNALE

AGIR AU SERVICE DES ÉLUS

Représenter les intérêts des **Communes forestières** auprès de toutes les instances : européennes, nationales, régionales et locales, **porter la voix des élus** dans l'élaboration des politiques publiques forestières et la structuration de la filière bois, **faire reconnaître le rôle des élus** aménageurs du territoire, producteurs de bois, maîtres d'ouvrage, prescripteurs dans la construction et le bois énergie, **initier et mettre en œuvre** des projets innovants dans les territoires, **former et informer** les élus.



800

ÉLUS ADMINISTRATEURS dans les territoires



70

PRÉSIDENTS ou délégués au conseil d'administration



90

SALARIÉS

et des dizaines d'**ÉLUS RÉFÉRENTS** forêt-bois dans les territoires



UNE GOUVERNANCE AFFIRMÉE

La Fédération s'appuie sur un réseau d'élus administrateurs. Le Bureau national, composé de 14 élus, se réunit une fois par mois pour échanger et arbitrer sur les actions à mener. Le Conseil d'Administration, composé de 70 élus, s'est réuni 4 fois en 2018 : 16 mai, 6 juin, 16 et 17 octobre, 11 et 12 décembre.

Au-delà de ces réunions statutaires, les élus s'investissent toute l'année dans des groupes de travail permanents et comités de suivi, créés et poursuivis depuis plusieurs années : commission chasse, DFCL et montagne, comité national formation, régime forestier, règlement des ventes de bois, et sylvopastoralisme.

**UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION** **70** MEMBRES
4 réunions / an

**UN BUREAU
NATIONAL** **14** ÉLUS
1 réunion / mois



Tous les présidents d'associations départementales et d'unions régionales des Communes forestières ou leurs délégués.



UN CONGRÈS NATIONAL SOUS LE THÈME DU LIEN URBAIN-RURAL

Accueillis par le président de Montpellier Méditerranée Métropole, les élus ont abordé le rôle de la forêt dans le lien urbain-rural pour une nouvelle alliance des territoires : s'engager, expérimenter et coopérer dans un contexte de transition écologique, d'attractivité économique et de dialogue avec les populations.



UN ORGANISME DÉDIÉ À LA FORMATION

Organisme support de la Fédération nationale en matière de formation et de développement, l'INSTITUT DE FORMATION FORESTIERE COMMUNALE (IFFC) pilote des programmes nationaux : politiques forestières territoriales, bois construction, Plan d'Approvisionnement Territorial. Il accompagne les programmes régionaux par un soutien financier aux Unions régionales des Communes forestières.

CONCERTER POUR UNE REFORME DE LA GESTION FORESTIÈRE

Dès le mois d'octobre 2018, la Fédération nationale a impliqué ses adhérents dans tous les départements et régions pour engager une réflexion complète sur la gestion de la forêt française.

2018 a été une année particulièrement dense où élus et équipes ont été très sollicités et se sont engagés dans un travail collectif de fond, sur ce dossier à forts enjeux



Élus et directeurs ont travaillé, dans l'intérêt des 11 000 Communes forestières de France, sur 7 grandes thématiques : **fonctions régaliennes, planification et gestion, rôle de protection de la forêt, commercialisation des bois, travaux forestiers, ancrage territorial, synthèse de l'ensemble.**

Ce travail important s'est poursuivi en début d'année 2019. Une synthèse de l'ensemble de ces travaux a été adressée à l'ensemble des collectivités et sera portée auprès du gouvernement suite au congrès national.



20
REUNIONS ET
RENCONTRES
en 2018

7
GRANDES
THÉMATIQUES

50
ÉLUS
IMPLIQUÉS

15
SALARIÉS
MOBILISÉS



SE DÉVELOPPER



316
NOUVELLES
ADHÉSIONS
en 2018

Adhésion de la Région Bourgogne Franche-Comté et de la Métropole d'Aix-Marseille
Lancement d'une campagne d'adhésion en Champagne-Ardenne
Projet de création des associations départementales des Communes forestières de Haute-Loire et du Vaucluse.
Lancement du réseau des élus référents forêt-bois des collectivités franciliennes

Le 27 novembre 2018, une quinzaine d'élus d'Ile-de-France ont inauguré officiellement leur réseau de référents forêt – bois des collectivités franciliennes, une action prévue par la Stratégie régionale forêt – bois et portée par la Fédération nationale des Communes forestières. Cette rencontre a donné lieu à la signature d'une charte d'engagement, en présence du Président Jarlier et d'Alexandra Dublanche, vice-présidente chargée du développement économique, de l'agriculture et de la ruralité.



INNOVER

Le rôle des équipes est essentiel. Comité de coordination, groupes de travail, séminaire des permanents, chaque salarié contribue au déploiement de la politique définie par les élus, partage des projets innovants, met en œuvre des actions en régions, assure une veille informative, co-construit de nouveaux programmes de développement au service des territoires forestiers.

Composé de la direction nationale, des directeurs d'unions régionales et d'un élu référent, Roger Villien, le comité de coordination s'est réuni six fois, durant deux journées de travail.



Le séminaire des permanents, le grand rendez-vous des équipes 13 au 15 mars 2019, Carry-Le-Rouet (Bouches-du-Rhône)

Ce temps de travail et d'échanges rassemble tous les salariés du réseau et les élus du bureau pour renforcer les liens, identifier les compétences en interne, valoriser et développer la force du réseau, en résumé construire l'avenir des Communes forestières. Des ateliers de travail et des animations interactives ont été organisés sur le thème « rapprocher attentes sociétales et gestion forestière ». Des visites de terrain, des réunions par métiers, le « speed dating » des régions ont permis d'échanger sur la diversité des projets.

PROPOSER

En 2018, un double constat s'impose: une situation financière dégradée de l'Office national des forêts, le gel et la vacance des postes sur le terrain. Consciente de la nécessité d'engager une nouvelle dynamique en faveur du régime forestier, pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts, la Fédération nationale a lancé une consultation auprès des élus de son conseil d'administration. Pour cela, elle a créé en début d'année un groupe de réflexion sur le régime forestier. Le président et les élus du bureau ont porté cette réflexion auprès du gouvernement et ont demandé un positionnement clair de l'Etat sur la politique forestière nationale.



2018

JUIN

OCTOBRE



« La prochaine négociation du Contrat sera politique ou ne sera pas! Nous ne repartons pas dans des comptes d'apothicaires (...) Nous attendons un positionnement clair sur la politique forestière de ce pays et les rôles attendus de la forêt publique, en particulier de la forêt communale. A partir de là, nous prendrons nos responsabilités à la hauteur de l'enjeu national qu'elle représentera. »



En octobre, la Fédération nationale a lancé un vaste chantier de refonte de la gestion de la forêt publique en particulier et plus globalement de la forêt française. Pour cela, elle a associé les Collectivités forestières adhérentes issues de toutes les régions. 7 grandes thématiques de travail sont identifiées.



Le président Jarlier a reçu la mission interministérielle d'évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 Etat-ONF-FNCOFOR. Cette mission doit proposer des scénarii d'évolution de l'ONF sur ses champs d'intervention, son organisation et son statut, ses sources de financement, ses effectifs. Des propositions de décloisonnement entre forêt publique et privée et des synergies avec d'autres opérateurs doivent être intégrées.



En Novembre 2018, en pleine responsabilité et pour la première fois de son histoire, la Fédération nationale vote contre le budget 2019 de l'Office national des forêts (ONF).

En cause, le projet d'encaissement par l'ONF des recettes des ventes de bois des communes avant reversement à celles-ci. Cette mesure affecte la trésorerie des communes et ne résout en rien les problèmes financiers de l'ONF.

NOVEMBRE

2019

D'autres points essentiels ont été soulevés : le non-respect du maillage territorial nécessaire au maintien d'un service public forestier de qualité, l'amalgame entre les grandes missions régaliennes de l'ONF et les prestations de services relevant du concurrentiel.



Le 11 novembre 2018, les élus du conseil d'administration ont tour à tour exprimé leur ferme opposition à l'encaissement devant la représentante du ministre de l'Agriculture

VENTE DE GRÉ À GRÉ

Depuis bientôt 2 ans, l'ONF travaille à un projet de mise en vente des bois à partir d'une plateforme internet. Dans ce cadre, l'Office a choisi de passer sous forme de ventes privées, de gré à gré par soumission. La Fédération nationale des Communes forestières reste très vigilante sur cette procédure. Elle a demandé des garanties quant à la sécurisation financière des transactions commerciales. Elle a aussi soulevé la question de la fixation du prix-plancher par le maire, mais surtout la transparence et le partage d'informations liées à la propriété des données issues des forêts communales.



La Fédération nationale a établi les grands principes issus des groupes de travail et des pistes d'actions. Les premières propositions ont été discutées et validées par le conseil d'administration de la Fédération nationale. Elles seront portées auprès de l'Etat pour appeler à une nouvelle politique forestière : maintien du régime forestier, nécessité d'un grand service public forestier national, séparation des activités concurrentielles. Les élus auront un rôle essentiel à jouer sur la base d'une gouvernance recomposée et renforcée.

La sénatrice Anne-Catherine Loisier, présidente du groupe d'études sénatorial «Forêt et filière bois», membre du bureau de la Fédération nationale a auditionné le président Jarlier dans le cadre d'un rapport d'information pour le Sénat sur la situation de l'ONF.



ENGAGER

La Fédération nationale des Communes forestières participe à la construction des politiques liées à la forêt et au bois auprès des partenaires institutionnels et aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois. Elle agit à tous les niveaux pour la valorisation optimale de la ressource, une valeur ajoutée dans les territoires, la croissance des entreprises de proximité et la création d'emplois non délocalisables.

Afin de porter cette approche territoriale, les Communes forestières interviennent auprès des ministères, du Parlement, des associations nationales d'élus et travaillent avec tous les acteurs de la filière forêt-bois.

S'ENGAGER POUR LA FILIÈRE



POUR UNE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

En mars 2018, Stéphane Travert, alors ministre en charge de la forêt, a réuni toutes les organisations représentatives de la forêt et du bois, pour travailler sur la structuration de la filière et les moyens d'actions à développer collectivement. Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) s'est déployé en régions et les Communes forestières se sont investies dans l'écriture des Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois. En lien, le Contrat Stratégique de Filière, volet économique de la politique nationale, a pour objectif de développer la compétitivité des entreprises et les nouveaux marchés.

UNE FILIÈRE DANS LES TERRITOIRES

Le Président de la République était dans les Vosges les 18 et 19 avril 2018 pour un déplacement dédié à la filière forêt-bois en France. L'occasion de mieux appréhender les fragilités de la filière, mais aussi ses atouts et d'appeler à une politique volontariste de relance. Le Président de la République a insisté sur le potentiel d'emplois de la filière, la politique de reboisement à déployer et la valorisation du bois français.

Lors de cette visite, le président de la Fédération nationale des Communes forestières a apporté un éclairage sur le rôle des élus, forces d'appui au développement de la filière en tant qu'aménageurs du territoire et maîtres d'ouvrage, soucieux d'une valorisation des espaces forestiers dans l'intérêt général.





UN PLAN NATIONAL POUR LE FEUILLU

Un plan pour la filière feuillus a été lancé en 2018 par le ministre de l'Agriculture afin de valoriser cette ressource qui représente les 2/3 des essences forestières. La Fédération nationale a été associée à ce projet car elle a engagé depuis plusieurs années des initiatives en faveur du développement du hêtre dans la construction et la réhabilitation de bâtiments publics. Les Communes forestières ont mutualisé les expériences des territoires et chercher de nouveaux débouchés à cette essence très présente dans les massifs forestiers français mais trop peu valorisée.



LE LABEL CHÊNE POUR UNE VALEUR AJOUTÉE EN FRANCE

En 2018, les industries du bois représentées par la Fédération Nationale du Bois ont interpellé les pouvoirs publics sur l'exportation croissante de chêne brut. La mise en place du **label « Transformation UE »**, donne priorité des ventes de lots de chêne -qualité sciage- aux entreprises qui garantissent une première transformation en Europe et sécurise l'approvisionnement des scieries. La Fédération nationale des Communes forestières a réaffirmé son soutien au Label et adhère à l'Association pour l'emploi des chênes et des feuillus (APECF) qui propose aux acheteurs, sur la base du volontariat, de souscrire à ce label. La forêt publique commercialise 800 000 m³ sous le label UE avec des résultats positifs : hausse des prix, exportation de produits à valeur ajoutée, préservation de l'emploi.



ENSEMBLE FACE AUX CRISES SANITAIRES

Les forêts sont confrontées à des phénomènes sanitaires sans précédent, notamment la crise des scolytes qui touche plusieurs dizaines de milliers d'hectares de peuplements d'épicéas dans l'Est de la France, peuplements qu'il faut récolter puis reconstituer. A cela s'est ajoutée la peste porcine qui a contraint à encadrer l'exploitation forestière dans une centaine de communes du Grand Est. Les Communes forestières travaillent avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois pour mettre en place des mesures d'accompagnement pour les communes impactées. Elles ont lancé un appel auprès de l'Etat et saisi les élus de la montagne en Congrès à Morteau (Doubs) pour solliciter leur soutien en faveur de mesures d'urgence.

S'ENGAGER POUR UNE VISION POLITIQUE

POUR UNE VISION COMMUNE AU PARLEMENT

Préservation du patrimoine forestier, investissement local, emplois de proximité, autant de sujets sensibles pour les élus, élus locaux et parlementaires, qui partagent une vision commune au service de l'intérêt général.



Dans le cadre du projet de réforme constitutionnelle, le président de la Fédération nationale a été auditionné le 27 mars à l'Assemblée nationale par la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur l'expérimentation et la différenciation territoriale et sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Le président a présenté les diverses expertises des collectivités forestières et a appelé à plus d'autonomie pour les maires, qui face à des enjeux environnementaux ou à la gestion des risques, doivent prendre des mesures en urgence. Il est aussi revenu sur le financement des aménités forestières.

La Délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale a auditionné le 19 juillet 2018 la Fédération nationale des Communes forestières représentée par son président Dominique Jarlier, le vice-président et trésorier Jean-Pierre Michel et le président des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, membre du bureau national, Michel Grambert. **Les élus ont présenté les enjeux d'actualité des Communes forestières** : régime forestier, gestion des forêts publiques, foncier, construction en bois français. **Ils ont rappelé plus globalement l'approche territoriale de la filière forêt-bois par les Communes forestières.**



LES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ÉLUS, DES PARTENAIRES NATURELS

En 2018, Dominique Jarlier a rencontré à plusieurs reprises les présidents des associations nationales d'élus : Régions, Départements et Maires de France. Premier sujet partagé : la réaffirmation du rôle des maires, premiers échelons de la démocratie de proximité et la nécessaire reconnection avec les réalités des territoires.

Deuxième sujet partagé : le vaste chantier engagé pour repenser le modèle de la gestion de la forêt publique et plus largement de la forêt française. Ce travail a suscité un vif intérêt et des réunions de travail ont permis de partager les réflexions en cours.

S'ENGAGER POUR UNE POLITIQUE PARTENARIALE



FRANCE BOIS FORÊT, UN SOUTIEN COLLECTIF DE LA FILIÈRE

La Fédération nationale des Communes forestières est membre de l'interprofession nationale France Bois Forêt, Dominique Jarlier a présidé le comité de développement et de communication (CODEV). FBF collecte auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers la contribution volontaire obligatoire (CVO) qui apporte un soutien financier à des actions collectives de valorisation des usages du matériau bois.

Des programmes des Communes forestières ont reçu un soutien de la CVO : **marques collectives** (Bois des Alpes, Bois des territoires du Massif Central), **commercialisation et mobilisation des bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, **biens de section en Massif Central**, **élus référents** dans les unions régionales, **élaboration de contrats de réciprocité** (Occitanie et Normandie), **développement de la filière hêtre** (Grand Est, Normandie et Pyrénées).

Depuis 2016, FBF (France Bois Forêt), FBIE (France Bois Industries Entreprises) et le CODIFAB (Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois) ont lancé un outil de **Veille Economique Mutualisée (VEM)**. Il s'agit d'un outil stratégique, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique (MEIN), le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM) et le ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD).

Ce partenariat public-privé unique pour toute la filière amont/aval sur trois ans, a pour but d'assurer un meilleur suivi économique. Grâce au site internet dédié, les entreprises et les industries de la filière bois peuvent mieux répondre aux besoins des nouveaux marchés.



En 2018, FBF a poursuivi la **campagne de communication de la filière « Pour moi, c'est le bois »**. Cette campagne sur 3 ans a pour objectifs principaux de donner une plus grande visibilité à la filière, d'augmenter en volume la consommation de bois en France et d'accroître les parts de marché pour la production domestique.

LE PARTENARIAT CHAMBRES D'AGRICULTURE-COMMUNES FORESTIÈRES

Les Communes forestières ont répondu avec les Chambres d'agriculture à l'appel à projets « Mobilisation collective pour le Développement Rural » lancé par le Réseau rural national, co-piloté par le ministère de l'Agriculture, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France.

Ce projet commun intitulé RENFORT (réseau National Forêt Territoires) favorise les coopérations dans les territoires autour d'une quinzaine d'actions : prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme, structuration du foncier, équilibre agro-sylvo-cynégétique, remise en gestion des espaces pastoraux, biodiversité forestière, filière bois local ou encore plans d'approvisionnement territoriaux. Elles sont conduites par des binômes Union régionale des Communes forestières/Chambres régionales d'Agriculture. Un budget de 120 000 euros par an et sur 3 ans est prévu.





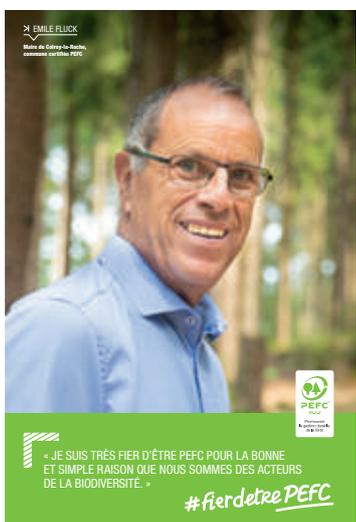
UN NOUVEL ACCORD POUR DYNAMISER LES VENTES DE BOIS

Le 8 décembre 2018, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), la Fédération nationale du Bois (FNB) et l'ONF ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. L'objectif est de favoriser le développement des ventes par contrat afin de sécuriser à la fois la récolte en bois et l'approvisionnement de l'industrie de la 1^{re} transformation.



LES POINTS DE RENCONTRE DES SECOURS EN FORÊTS : UN PROJET COLLABORATIF

Afin d'améliorer l'organisation des secours lors d'un accident en forêt, la MSA Lorraine, en partenariat avec les acteurs de la forêt publique et privée et des secours lorrains, a mis en place 3300 points de rencontre des secours en forêt. Ce dispositif va être étendu à toute la France. La Fédération nationale est engagée dans ce projet, aux côtés de la Fédération nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT), les Coopératives forestières, l'ONF, l'IGN et la MSA, avec le soutien financier de France Bois Forêt.



PEFC

La Fédération nationale des Communes forestières adhère à l'ONG internationale PEFC qui promeut la gestion durable des forêts. Elle siège au bureau et au conseil d'administration de PEFC France. Le label PEFC définit des bonnes pratiques de gestion adaptées à la forêt française. Il garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt et comporte des exigences sur le renouvellement de la forêt et le maintien de sa biodiversité.

En 2018, PEFC a lancé une grande campagne **#fierdetrePEFC** qui donne la parole à tous les maillons de la chaîne, de la forêt à l'acte d'achat. Les élus des Communes forestières sont présents avec les témoignages de la sénatrice Anne-Catherine Loisier et d'Emile Fluck, maire de Colroy-la-Roche.

La Fédération nationale des Communes forestières développe des actions en partenariat avec de nombreux organismes liés à la filière.



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, l'énergie et le développement durable. Dans le cadre du partenariat avec la Fédération nationale sur « forêt-bois et PCAET », une formation a été organisée à destination des chargés de mission des Communes forestières.

Avec l'**Institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN)**, un partenariat a été initié afin de perfectionner l'outil PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) développé par les Communes forestières. Le travail a notamment porté sur le calcul des disponibilités futures en bois et l'intégration des innovations issues des recherches sur la cartographie. Ces données de l'inventaire forestier national ont permis d'évaluer la ressource forestière des territoires et contribuent à éclairer la prise de décisions par les acteurs locaux.



Lors du salon des maires, **une convention a été signée avec Dalkia**, entreprise du groupe EDF qui développe des énergies renouvelables alternatives comme la biomasse, la géothermie, le biogaz et des énergies de récupération. Les objectifs partagés de développement durable ont permis d'organiser des visites de sites d'exploitation, des journées de sensibilisation sur la gestion forestière et des rencontres dans les territoires.



La Journée internationale des forêts associe les organisations de la filière forêt-bois dont la Fédération nationale des Communes forestières. Un volet pédagogique « La Forêt s'invite à l'école » sensibilise les élèves, de la maternelle à la terminale, sur l'importance des forêts et leur gestion durable; un volet grand public célèbre la forêt le 21 mars avec des centaines d'activités sur tout le territoire. Chaque année, des Communes forestières organisent des activités et participent à des actions.

D'autres liens et projets sont mis en œuvre avec les structures suivantes : Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE), France nature Environnement (FNE), La Fabrique Ecologique, France Forêts qui réunit les propriétaires publics et privés, Fédération nationale des SCOT, FCBA, France Bois Régions (FBR), Caisse des Dépôts.

A group of four people are standing in a lush green forest. They are gathered around a document held by one of the individuals. The forest is filled with tall, thin trees and dense undergrowth. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day. The text 'FORMER INFORMER COMMUNIQUER' is overlaid in large white letters at the bottom of the image.

**FORMER
INFORMER
COMMUNIQUER**



Un axe majeur d'accompagnement des élus est la mise en place de formations dédiées au sein des territoires. Cette année, 162 formations ont été proposées, soit une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente.

La communication est au service de la stratégie politique actée et partagée par les élus des Communes forestières, elle porte des messages convergents. L'ensemble des outils proposés sont constamment améliorés, revalorisés et encore plus partagés. L'année 2018 a d'autre part été marquée par la première participation en propre des Communes forestières au Salon des Maires et des Collectivités : un engagement fort, qui a rencontré un vrai succès.



FORMER

DES FORMATIONS POUR LES ÉLUS

Dans chaque région, les Communes forestières organisent des formations au plus près des élus. 2400 d'entre eux ont pu renforcer la prise en compte de la forêt dans leurs différents champs de compétences (foncier, document de planification, écologie...).

Des élus, souvent membres des conseils d'administration, ont accueilli et introduit près d'une centaine de formations. Ces temps sur l'actualité et les décisions politiques, nationales et régionales, contribuent à la cohésion des Communes forestières.



162
FORMATIONS



3600
PERSONNES FORMÉES
dont 2400 élus



+20%
D' ACTIONS DE
FORMATION
par rapport à 2017

LES RENCONTRES ÉLUS/NOUVEAUX TFT

110

TFT* EN 2018

*Techniciens
Forestiers
Territoriaux



En 2018, des élus ont reçu des groupes de techniciens forestiers territoriaux dans leur mairie : Jean-Louis Batt (maire de Lutzelhouse, 67), Marie-Louise Haralambon (maire de Favières, 54), Jean-Claude Humbert (maire de Hannonville-sous-les-Côtes, 55) et son adjoint Gérard Humbert, Joel Klein (Maire de Brussey-Raulecourt, 55), Mireille Kozic-Régent (maire de Attignéville, 88), René Maillard (maire de Landaville, 88), Jean-Pierre Michel (maire de Rochetaillée, 52). Ces échanges ont permis à 110 TFT d'appréhender l'étendue des champs d'intervention des élus et de découvrir les facteurs qui peuvent influencer sur leurs décisions en matière de forêt.



LE COMITÉ NATIONAL FORMATION

Composé d'élus, de l'équipe pédagogique et d'un formateur référent, il donne les axes stratégiques et assure le suivi des actions de formation.



LE RÉSEAU FORMATION

Composé des formateurs régionaux, de l'équipe pédagogique nationale et d'un élu référent, il coordonne les actions, élabore des messages communs et favorise le partage d'expériences.



BILAN POSITIF POUR LA FORMATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE



La sensibilisation aux sujets de la forêt et du bois concerne aussi les secrétaires de mairie. Le bilan des formations lancées en 2017, notamment sur les incidences administratives et comptables, est très positif. Des formations similaires pourraient être organisées.

En plus des élus, des techniciens forestiers territoriaux de l'ONF et du personnel de mairie, des particuliers intéressés par la forêt et des membres de « commissions bois » participent à ces formations. Ceci renforce leur perception de l'utilité économique, environnementale et sociétale de la forêt.

Ces « commissions bois », notamment présentes dans les communes du Grand Est et la Bourgogne Franche-Comté, sont composées de citoyens, pas nécessairement élus, qui sont sollicités par la commune pour apporter leur réflexion sur les sujets qui touchent à la forêt. Les garants (affouage) en sont souvent membres.

LA FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Une réflexion a été engagée sur la formation des nouveaux élus après les élections municipales de 2020. En 2014, 1200 élus avaient participé à la formation « élus, forêt, bois : les essentiels pour agir ». Les premiers temps statutaires après les élections (assemblées générales et conseils d'administration) seront l'occasion de faire passer les engagements forts des Communes forestières : respect de la multifonctionnalité de la forêt, utilisation du bois local, rôle du bois dans le développement des territoires.



CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES EN LIGNE



400 DOCUMENTS ACCESSIBLES

Prévu dans le programme du président Jarlier et attendu par les équipes des Communes forestières, le projet de centre de ressources a associé la Fédération nationale et toutes les unions régionales. Les documents et données disponibles au sein des Communes forestières depuis 2010 seront accessibles en ligne à chaque salarié pour étayer leurs interventions. À l'issue de cette phase de test, ce centre de ressources sera ouvert aux élus.

INFORMER, COMMUNIQUER

UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

La communication est au service de la stratégie politique actée et partagée par les élus des Communes forestières, elle porte des messages convergents. Elle offre plusieurs outils aux élus et équipes, complémentaires et valorisés pour accompagner au quotidien le développement de la place des Communes forestières.

DES MÉDIAS CLASSIQUES VALORISÉS

Revue des Communes forestières

**2 NUMÉROS / AN
3000 ABONNÉS
ENTRE 40 ET 48 PAGES**

Des actualités politiques et des présentations de projets en régions. La revue est aussi diffusée auprès de partenaires de la filière forêt-bois, ministères, institutionnels et financeurs.

Cofor info

**1 ENVOI / MOIS
8000 ADRESSES**

Réservée aux adhérents et aux équipes des Communes forestières, cette newsletter mensuelle est diffusée à 8000 adresses. Certains sujets sont développés sur le site internet.

Rapport d'activités

**5000 EXEMPLAIRES
ENTRE 40 ET 48 PAGES**

Ces imprimés sont adressés aux adhérents et en régions, mais aussi remis aux ministères, aux parlementaires et aux décideurs.





UN ENVIRONNEMENT DIGITAL HOMOGENE

Le site internet

WWW.FNCOFOR.FR
TRAFIC DOUBLÉ EN 1 AN

Adapté à tous les supports, il propose des actualités politiques régulières, présente les programmes de développement, les actions du réseau, les formations et offres d'emploi.

Twitter @fncofor

CRÉÉ EN 2017
+75% D'ABONNÉS EN 1 AN

Relayer l'information rapidement au plus près des événements et partager les actualités du réseau. Permettre une communication efficace et au plus près des adhérents.

La chaîne Vimeo

50 VIDÉOS EN LIGNE
PLUS DE 900 VUES

Ces vidéos avec des interviews, présentations des programmes et actions des Communes forestières, événementiels, sont diffusées aussi lors des réunions et des formations.



UNE COMMUNICATION PARTAGÉE ET RELAYÉE

Élus et équipes partagent le même cap, échangent leurs expertises et communiquent en complémentarité. La communication se professionnalise et se nourrit des informations partagées par tous le réseau des Communes forestières.

SALON DES MAIRES 2018 : PLEIN SUCCÈS POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES

La première participation des Communes forestières sur leur stand dédié au Salon des maires a été un plein succès. Présents durant trois jours, élus et équipes réunis ont démontré la force d'un réseau. Ce rendez-vous incontournable des collectivités a aussi permis de présenter les projets de développement liés à la forêt dans les territoires et les potentiels de la filière bois française.

Le soutien de l'interprofession nationale France Bois Forêt, la contribution des entreprises françaises à la réalisation du stand et les temps forts avec les partenaires : ministères, parlementaires, associations d'élus ont animé ces journées pour échanger sur la gestion forestière.

Avec le thème choisi « nos forêts au service des citoyens », les questions de transition écologique, de récolte des bois et des usages multiples de la forêt ont été largement évoquées.

Près de 150 élus ont répondu à un questionnaire sur la gestion durable des forêts, permettant d'identifier les attentes des citoyens et de confirmer l'intérêt des élus pour le bois français dans les projets publics.





**CONCERTER
DÉVELOPPER
INNOVER**



Aujourd'hui plus que jamais, les forêts et les filières bois ont un rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique. Au travers des politiques pour la transition écologique et énergétique, les élus peuvent mobiliser leurs territoires et impulser des projets démonstrateurs.

Les feuilles de route de chaque union régionale prennent en compte les spécificités de leurs territoires forestiers, elles accompagnent les élus dans leurs projets. Les unions régionales ont su construire des partenariats forts et sont désormais des interlocuteurs incontournables des politiques territoriales, aux côtés des acteurs de la filière et des décideurs politiques.



CONCERTER

LES TERRITOIRES FORESTIERS, ATOUTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2018 a été l'année du déploiement du programme « forêt-bois & PCAET » visant à une meilleure intégration des enjeux forestiers au sein des plans climat air énergie territoriaux (PCAET). La création d'un réseau de territoires « démonstrateurs » a permis de faire un point d'étape sur l'avancement des PCAET en régions et d'identifier les bonnes pratiques valorisant la forêt et le bois.



Une formation a été organisée par la Fédération nationale avec l'intervention d'un formateur de l'ADEME pour présenter les principales étapes techniques d'un PCAET.

Deux supports à destination des élus mais aussi des services des collectivités ont été initiés, en coopération avec la Fédération nationale, les unions régionales et l'ADEME:

- > Un feuillet d'appel pour une sensibilisation aux grands enjeux du changement climatique et ses liens avec la forêt et la filière bois ;
- > Un guide complet qui donne des clés méthodologiques et des exemples aux collectivités pour la prise en compte des enjeux forestiers dans leur PCAET.

Leur diffusion est prévue au 1^{er} semestre 2019.





LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES POLITIQUES FORESTIÈRES

La Fédération nationale des Communes forestières est présente au sein de la nouvelle Plateforme biodiversité en forêt, dont le rôle principal est d'analyser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques forestières.



La plateforme rend compte de ses analyses au Comité spécialisé « Gestion durable des forêts », dépendant lui-même du Conseil supérieur de la forêt et du bois.

Elle a été missionnée par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) afin de proposer des indicateurs de suivi des impacts de la biodiversité au sein de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et faire des propositions de mesures favorables à la biodiversité.

La Fédération nationale et l'ONF ont travaillé en 2018 à la réalisation d'un guide « *Compensation biodiversité en forêt communale* ». La diffusion de ce document aux élus des Communes forestières est une première étape indispensable pour les sensibiliser à la démarche « éviter, réduire, compenser » obligatoire pour de nombreuses entreprises et concernant de manière croissante les parcelles de forêt communale.

LA BIOMASSE FORESTIÈRE, UN ENJEU EUROPÉEN



La Fédération nationale des Communes forestières a reçu les 6 et 7 septembre 2018 à Paris, le 8^e et dernier séminaire du programme européen BIO4ECO. Une quarantaine de participants venant de 8 pays de l'Union européenne, ont pu ainsi débattre de l'utilisation des bioénergies, illustrée par des projets à différentes échelles territoriales.

La Direction générale Agriculture de la Commission européenne a notamment présenté sa stratégie forestière et énergétique, tandis que différents intervenants français, ministères et organismes institutionnels, ont présenté les programmes politiques en cours sur le territoire français pour le développement des bioénergies.

Le second jour, des visites de terrain ont permis d'illustrer l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie en Île de France.

「 DÉVELOPPER 」

LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL (PAT), TABLEAU DE BORD DES ÉLUS

Créés
en **2008**

57 PAT
en France

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

**UN PARTENARIAT
PILOTE AVEC L'IGN**

Créés dans le cadre du programme national « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » porté par la Fédération nationale, les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) ne cessent d'être demandés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce tableau de bord pour les élus est un outil prospectif d'aide à la décision (informatique et cartographique) qui permet d'évaluer le potentiel de développement du bois énergie issu des forêts du territoire à partir de l'estimation de la ressource en bois et de sa consommation. Fruit d'un travail de terrain, d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt/bois et d'une modélisation informatique, le PAT fournit aux élus des données chiffrées à l'échelle de leur territoire, permettant ainsi d'élaborer une vraie politique de développement du bois énergie, et plus largement de valorisation de la forêt, dans des logiques de circuits de proximité.

En 2018, quatre PAT étaient en cours de réalisation en Occitanie, Corse et Normandie, portant ainsi à 57 le nombre total de PAT au niveau national. Plusieurs projets sont actuellement en phase d'émergence.

Si les Plans d'Approvisionnement Territoriaux ont été créés et développés en interne de la Fédération nationale, un partenariat a été initié en 2017 et s'est poursuivi en 2018 avec l'Institut National de l'Information géographique et forestière (IGN).

Il vise à améliorer la modélisation technique de l'outil. Deux PAT pilotes ont ainsi été réalisés en collaboration pour établir une méthodologie de travail commune, en cohérence avec les outils et données de l'IGN. Dès 2019, l'ensemble des PAT devraient ainsi pouvoir être élaborés en partenariat.





UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES CHAUFFERIES BOIS

43 PROJETS AMI DYNAMIC BOIS

14 avec les COMMUNES FORESTIÈRES



RÉPARTIS SUR TOUTE LA FRANCE

Deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS ont été successivement lancés en 2015 et 2016 par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ces deux appels visaient à faire émerger des projets territoriaux et collaboratifs qui permettent de mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices, tout en améliorant la qualité des peuplements forestiers.

Parce que l'enjeu était d'impulser une nouvelle dynamique et permettre l'émergence de projets exemplaires transférables dans d'autres territoires, deux valeurs fortes de l'ADN des Communes Forestières, les Unions régionales se sont mobilisées pour répondre favorablement à ces 2 AMI et développer des projets en partenariat avec des territoires et les acteurs des filières locales.

Après plus de 3 ans de mise en œuvre, plusieurs points forts ont été mis en lumière à travers les projets des Communes Forestières :

- > des actions partenariales qui fonctionnent,
- > la construction de démarches collectives qui se renforcent au fur et à mesure de l'avancement des projets et font émerger des réflexions à plus long terme pour poursuivre les dynamiques initiées dans le post-AMI,
- > l'intégration territoriale des actions : un véritable facteur de réussite.

LA MICRO-COGÉNÉRATION, UN POTENTIEL POUR DEMAIN

Le réseau Bois énergie des Communes forestières, animé par les chargés de mission, est très actif auprès des élus et reconnu par les acteurs de la filière. Au-delà des échanges internes visant à s'enrichir mutuellement des expériences régionales, des rencontres régulières sont l'occasion de réfléchir, à la demande des élus des Communes forestières, à l'installation et au fonctionnement de nouvelles chaufferies bois de petite à moyenne puissance : la micro-cogénération.

Ce système de production de chauffage et d'électricité combinée dans une même installation pourrait être pertinent pour des collectivités ayant des besoins énergétiques modérés. Plusieurs chargés de mission des Unions régionales se sont réunis à l'occasion du Salon du bois énergie de Rennes en janvier 2019. Une visite d'entreprise produisant une gamme de ces chaudières a ainsi permis d'illustrer le fonctionnement de ce nouveau procédé.

LE BOIS, UN MATÉRIAU PERFORMANT

Le bois permet de concevoir des bâtiments énergétiquement performants, avec un matériau qui demande peu d'énergie pour sa transformation. Ses usages sont multiples : construction, rénovation, structure, façade, menuiseries, aménagements intérieurs et extérieurs, revêtement.

Les Communes forestières ont lancé un programme national pour la construction en bois local (2012-2016) et depuis quelques années, des marques collectives de certification liées au bois par grands massifs, avec le soutien de l'Etat (CGET) : Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™. Ces certifications s'inscrivent en complémentarité avec la marque « Bois français », initiée par la Fédération Nationale du Bois (FNB).

L'utilisation des essences issues des territoires permet d'assurer la traçabilité des bois, une bonne connaissance de leurs qualités techniques et apporte une valeur ajoutée économique dans les territoires.

Sans nier l'existence d'un marché mondial, les Communes forestières souhaitent trouver une cohérence économique par les logiques de circuit court et de traçabilité. Pour mieux évaluer et renforcer cette tendance des consommateurs, les élus, en engageant des projets démonstratifs, créent une dynamique autour de la ressource bois auprès de leurs concitoyens.



LE CAS DU PIN D'ALEP

L'actualisation de la norme NF B52-001 relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction intègre désormais le pin d'Alep. Pour y parvenir, les producteurs forestiers publics et privés se sont fédérés au sein de France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après des années de recherche et d'essais et grâce à la mobilisation de tous les acteurs, la résistance mécanique du pin d'Alep est confirmée, répondant aux meilleures exigences de la construction.

De nouvelles opportunités s'offrent pour la gestion durable des espaces forestiers méditerranéens, la valorisation de cette ressource et le développement économique régional, sans oublier la réduction de l'empreinte carbone.



LE PLAN FEUILLU

Dans le cadre du Plan national « Feuillus », les Communes forestières ont adressé des propositions :

- > Favoriser les initiatives de filières courtes à forte valeur ajoutée économique et d'innovation ;
- > Travailler sur les signes de qualité et sur une traçabilité de la grume au produit fini ;
- > Élaborer de nouveaux Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) pour connaître la ressource réellement disponible ;
- > Augmenter la contractualisation pour la commercialisation de ces bois.

Le Plan Feuillu déclinera des actions à horizon de 5 à 10 ans pour mieux répartir la valeur ajoutée dans les territoires.



100 RÉHABILITATIONS PUBLIQUES EN BOIS LOCAL

Fortes de leur expertise dans la construction publique en bois local, les Communes forestières ont travaillé sur une action orientée vers la réhabilitation, en partenariat avec le FCBA et l'Union des Métiers du Bois.

Pour cela, elles ont identifié des premières collectivités porteuses de projets. 3 marchés prioritaires ont été ciblés : l'amélioration de la performance énergétique, la création de surface par surélévation ou extension, le réaménagement intérieur.

Concrètement, cela se traduira par l'engagement de réaliser au moins 100 actions de conseils et prescriptions auprès des diverses maîtrises d'ouvrages.



LE BÉNÉFICE TERRITORIAL DU BOIS

La Fédération nationale des Communes forestières a développé un projet permettant de quantifier les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour un territoire dès lors qu'il fait le choix du bois et en particulier du bois local mis en œuvre par le tissu d'entreprises de proximité. Pour cela, le calcul d'un indice territorial a été réalisé avec l'appui de BIOMattitude, concepteur original d'un indice similaire pour les entreprises.

Désormais, le programme prévoit la construction d'outils pour une large diffusion auprès des maîtres d'ouvrage de l'intérêt de tester leur projet grâce à l'indice territorial, de sa fiabilisation juridique, mais aussi d'une approche élargie de l'utilisation du bois dans un territoire en transition.



CONCERTER, DÉVELOPPER, INNOVER EN RÉGION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avec une dizaine de programmes opérationnels, les Communes forestières interviennent dans les domaines de la mobilisation, l'exploitation et la voirie, ainsi que le développement de la construction bois et du bois énergie, à partir d'un approvisionnement local. Quelques exemples :



- > elles coordonnent l'AMI DYNAMIC « améliorer et mobiliser le foncier forestier oublié des collectivités » et l'AMI DYNAMIC SYMBIOSE « SYnergie pour la Mobilisation de Bois d'Industrie, d'Œuvre et Energie en Rhône Alpes » ;
- > elles coordonnent le projet METIS qui mobilise 8 acteurs publics et privés de dimension régionale en faveur de l'accroissement durable de la mobilisation de bois.
- > elles animent un programme régional à destination des territoires en transition énergétique et interviennent au sein du Réseau alpin de la Forêt de Montagne avec de grands projets d'aménagement et de développement, à l'échelle du Massif alpin et du périmètre de certification Bois des Alpes™ ;
- > elles développent l'utilisation du bois local et le partage des méthodes de traçabilité à l'échelle des Massifs (Action Inter-Massif Pyrénées – Massif Central – Alpes) ;

Elles sont présentes dans des projets en lien avec les planifications Etat/Régions comme le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou la compensation environnementale.

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La feuille de route 2018 de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté a ciblé 6 grandes actions de développement, en lien avec le Contrat forêt-bois régional :



- > valoriser la forêt et le bois dans le cadre des PCAET et TEPOS ;
- > développer les territoires par la forêt et intégrer la forêt dans les programmes LEADER ;
- > tester un modèle pluriannuel intégrant la gestion forestière, la commercialisation des produits bois et la dynamique territoriale ;
- > installer un réseau d'élus référents forêt-territoire ;
- > agir sur le foncier forestier ;
- > instaurer plus de gouvernance et de concertation avec tous les acteurs de la filière.

La Fédération nationale apporte un soutien aux programmes de développement des unions régionales. Elle coordonne également des projets pluri-régionaux et intervient auprès de France Bois Forêt pour un appui à certaines actions. Ces approches territoriales représentent le cœur des actions soutenues par la Fédération nationale, elles sont construites et engagées par les unions régionales pour faire de la forêt et du bois des leviers de développement.



GRAND EST

Le Comité Grand Est des Communes forestières représente près de 1900 collectivités adhérentes concernées par les enjeux de développement forestier.

Ces actions s'articulent autour de **5 axes stratégiques** :

1. Accompagner les élus dans leurs décisions ;
2. Renforcer le rôle des communes forestières dans la politique de filière
3. S'assurer de la mise en œuvre du régime forestier par l'opérateur unique et renforcer la gouvernance ;
4. Mieux mobiliser les bois communaux et développer une commercialisation « responsable » ;
5. S'appuyer sur les atouts forestiers pour développer les territoires acteurs de la transition énergétique.



OCCITANIE

Depuis 2016, les Unions régionales Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné et de nouveaux enjeux autour de la forêt et du bois se sont mis en place.

Le maillage régional et départemental confère aux Collectivités forestières Occitanie une légitimité importante. Le partenariat avec la Région et l'État a renforcé cette force d'accompagnement des élus.



3 grands axes ont été privilégiés, déclinés en actions de terrain :

- > Représenter et porter les intérêts des Collectivités forestières, en participant à la mise en œuvre de différentes stratégies régionales et en proposant une gouvernance nouvelle avec l'ONF ;
- > Accompagner les territoires dans l'élaboration de stratégies forestières territoriales : PCAET, accroissement de la mobilisation des bois, questions de foncier, de desserte, de partenariats public-privé, gestion des risques et de la biodiversité, développement du bois local dans la construction publique ;
- > Proposer aux élus des outils pérennes pour s'informer, analyser, communiquer.

MONTANT DES
SOUTIENS DE
LA FÉDÉRATION
AUX UNIONS
RÉGIONALES

200K€
POUR LE
DÉVELOPPEMENT

110K€
POUR LA
FORMATION

36K€
POUR DES PROGRAMMES
PARTAGÉS FÉDÉ / UR

NORMANDIE

Créée en 2017, l'Union régionale des Communes forestières de Normandie place la forêt au cœur du développement économique des territoires, en cohérence avec l'échelle régionale et en partenariat avec les politiques territoriales.



Pour cela, elle développe plusieurs actions :

- > former des « Elus Référents Forêt » sur l'ensemble de la Région,
- > animer le réseau régional des territoires forestiers normands
- > développer des coopérations « urbain-rural » autour de la forêt et la filière bois
- > développer des politiques responsables d'achat pour valoriser les feuillus
- > accompagner des missions de politiques territoriales en lien avec la Fédération nationale : PAT, réseau bois-énergie, développement d'un réseau en Ile-de-France.

NOUVELLE-AQUITAINE

Afin de développer et valoriser le patrimoine forestier des collectivités et répondre aux enjeux locaux, l'Union Régionale a engagé en 2018 des actions qui renforcent les liens entre collectivités et acteurs de la filière par une entrée territoriale.

Pour cela, elle a choisi de :

- > développer des modules de formation ciblés pour les élus autour de la voirie, la commercialisation des bois, les risques sanitaires et incendie, ou encore les atouts économiques d'une filière forêt-bois locale
- > créer un réseau d'élus référents pour dynamiser les expertises dans la filière,
- > accompagner les collectivités dans leurs projets de construction bois local,
- > mobiliser plus et approvisionner les chaufferies bois notamment en Limousin,
- > développer le bois énergie dans les Pyrénées-Atlantiques,

Certaines de ces actions ont été menées en partenariat avec le Conseil régional et l'interprofession forêt-bois du Limousin.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Depuis 2003, les Communes forestières mènent un travail de fond avec l'ADEME, la Région, la DRAAF et les Départements, afin de développer le bois énergie tout en valorisant la ressource forestière en circuit court. Début 2018, plus de 300 chaufferies installées consomment plus de 90 000 tonnes de plaquettes issues des forêts régionales.

L'accompagnement des Communes forestières est basé sur trois axes : la structuration et la sécurisation de l'approvisionnement, le développement de chaufferies dédiées et de réseaux de chaleur de qualité, le suivi et la coordination du développement du bois énergie.



Les chartes forestière de territoire représentent plus de 50 % des forêts régionales de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les Communes forestières ont accompagné ces Chartes et d'autres outils de politiques territoriales en phase d'émergence et de renouvellement. Elles ont réaffirmé leur engagement pour une politique régionale et alpine (hiérarchisation des usages de la ressource bois, nécessité de mobiliser plus, développement des filières locales valorisantes et complémentaires en bois d'œuvre et bois énergie).

En 2018, leur accompagnement technique, méthodologique et d'ingénierie financière a contribué à la construction et la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier. Enfin, l'animation du Réseau alpin de la forêt de montagne soutient une structuration des acteurs de la transformation de bois d'œuvre local.

LA FÉDÉRATION NATIONALE APPORTE UN SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT D'AUTRES PROGRAMMES :

MASSIF CENTRAL

Le programme « Territoires forestiers innovants » rapproche les élus et les entreprises de la filière forêt-bois du Massif central pour générer des projets économiques collaboratifs.

Objectif : valoriser les bois transformés localement, tracés et certifiés, en construisant des chaînes de valeur au cœur du territoire. Plus de 5000 collectivités ont été sensibilisées à l'utilisation du « Bois des territoires du Massif central™ ». La Fédération soutient cet accompagnement.

+ DE **5000** COLLECTIVITÉS SENSIBILISÉES



MASSIF DES PYRÉNÉES

L'Union Grand Sud – Massif pyrénéen coordonne le programme « *Dynamiques de la filière hêtre et politiques d'achat des collectivités* ». Cela passe par l'inventaire des filières de production et des produits en hêtre et plus largement en feuillus intéressant les marchés publics des collectivités locales, l'organisation de réunions avec les acheteurs et les élus, une réflexion nationale sur l'intégration du bois feuillu local dans les marchés publics. La Fédération soutient l'assistance au pilotage global de la démarche.



ILE-DE-FRANCE

Depuis juin 2018, la Fédération nationale soutient le développement d'un réseau d'élus référents forêt – bois des collectivités en Ile-de-France.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une convention avec la Région. L'objectif est de mobiliser les élus franciliens sur les enjeux relatifs à la forêt et au bois dans l'ensemble de leurs politiques territoriales. Au-delà, il s'agit de dynamiser et de territorialiser la gestion de la forêt francilienne. Le réseau compte plus d'une trentaine d'élus, il s'appuie sur une Charte d'engagement et un programme de travail.

CONCERTER, DÉVELOPPER, INNOVER EN EUROPE

La Fédération nationale des Communes forestières est co-fondatrice et membre de la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF). Ensemble, elles interviennent auprès des institutions européennes pour améliorer la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques de l'Union.

PARLER D'UNE MÊME VOIX POUR LA FORÊT

En 2018, lors des votes au Parlement européen, les associations de propriétaires forestiers européens dont la FECOF ont travaillé en commun sur les questions d'énergies renouvelables, de changement climatique et de gestion durable. Cette mobilisation a permis de faire adopter nombre de propositions pour la forêt et le bois.

La directive relative aux énergies renouvelables (RED II) a fixé à 32% l'objectif d'énergies renouvelables en 2030, tout en limitant l'usage des biocarburants s'ils ont des effets sur la déforestation.

La directive LULUCF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) a reconnu aux États membres le droit à une gestion spécifique de leurs forêts. Elle a aussi déduit des émissions de gaz à effet de serre les activités forestières.

La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe « Forest Europe Process » élaborera des directives et des outils pour promouvoir la foresterie durable. 46 pays y participent avec divers acteurs du secteur. Les associations de propriétaires de forêts d'Europe travaillent en commun sur ce sujet.

La politique agricole commune (PAC) : la FECOF plaide pour un soutien efficace aux propriétaires forestiers municipaux pour les services écosystémiques rendus, notamment l'indemnisation au vu des dépenses supplémentaires et des revenus réduits dans le zonage.



QUÉBEC, S'ENRICHIR DE NOS EXPERTISES

En 2018, le Réseau FRANCOFOR, pôle d'excellence franco-qubécois bois et forêt, a poursuivi ses échanges, notamment sur la valeur ajoutée des projets de construction bois dans un contexte de lutte contre les changements climatiques. Pour les élus régionaux et locaux en France et au Québec, ces références facilitent une plus grande intégration de ce type de projets dans leurs territoires respectifs. D'autres partenariats se développent avec divers partenaires, notamment des régions et organismes où la filière bois est structurée. Plusieurs actions d'animations ont été engagées : informations, transferts d'expérience, préparation de rendez-vous.

CONCERTEUR, DÉVELOPPER, INNOVER À L'INTERNATIONAL

COFOR international engage des actions de coopération décentralisée en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale. Ce partenariat a permis d'accompagner les collectivités dans la lutte contre le changement climatique, l'exploitation illicite du bois, de la faune et de la flore, notamment au Cameroun, au Bénin, au Burkina-Faso et plus récemment à Madagascar.

AU CAMEROUN



53

**FORÊTS COMMUNALES
CLASSÉES EN 2018**

~ 1 500 000 hectares

15

**EN COURS DE
CLASSEMENT**

~ 500 000 hectares

41

**EN
PRODUCTION**



200

**COMMUNES ENGAGÉES
DANS LE REBOISEMENT**

AGIR POUR LE REBOISEMENT

Les Communes forestières du Cameroun et Cofor international ont organisé les 6 et 7 décembre 2018 leurs assemblées générales avec toutes les parties prenantes nationales et internationales afin d'intensifier les coopérations. Avec le soutien du ministère des Forêts et de la Faune et du ministère de la Décentralisation et du Développement Local, de nouveaux objectifs sont prévus en faveur du reboisement. Une rencontre avec la représentation de l'Union européenne a permis d'envisager des partenariats sur le reboisement en zones de savane.



UN PROJET DE CHARTE COMMUNALE

Pour la gouvernance des forêts communales, il est envisagé la mise en place d'une charte inspirée de l'expérience française, adaptée au contexte camerounais.



Fin 2018, les partenaires du Réseau FRANCOFOR ont mis sur pied une mission française au Québec en prévision du Carrefour forêts 2019 organisé par la Fédération québécoise des Municipalités.





**ADMINISTRER
RASSEMBLER**



L'histoire de la Fédération nationale des Communes forestières est celle de la voix des territoires forestiers. La diversité de ses représentants, élus issus de toutes les régions et la qualité des équipes sur le terrain en font une force de proposition reconnue auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques.

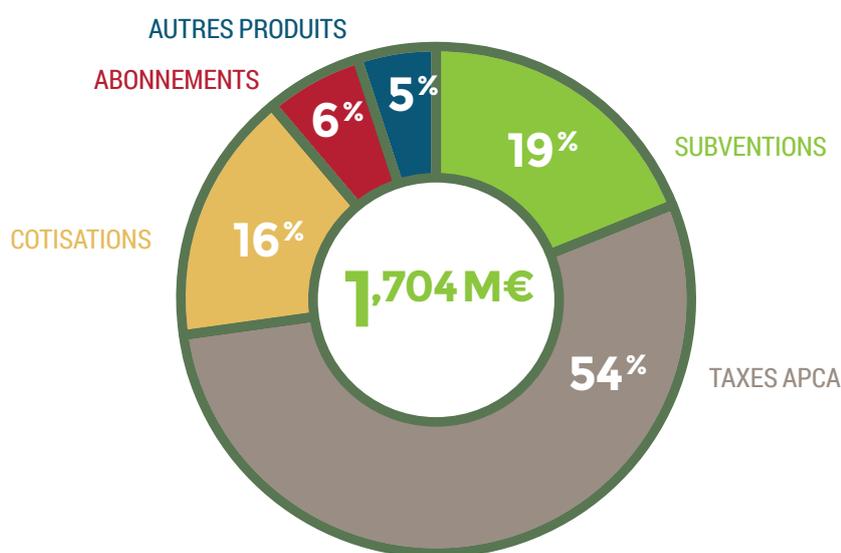
La Fédération nationale s'implique avec force afin que ses adhérents disposent de moyens financiers et de conseils de qualité pour assurer leurs missions au quotidien.

La voix des élus forestiers puise sa force dans sa présence territoriale, une ressource au plus près des élus, pour accompagner leurs projets qui valorisent la forêt et le bois. Chaque année, la Fédération nationale soutient financièrement les programmes de développement et de formation de tout son réseau.



BUDGET

DES RÉSULTATS MAÎTRISÉS, DES SOUTIENS CONFORTÉS



Le total des produits de l'exercice comptable 2018 s'élève à 1,704 M€, en légère augmentation (+ 1,6%) par rapport à 2017.

Cette augmentation est liée à plusieurs éléments positifs :

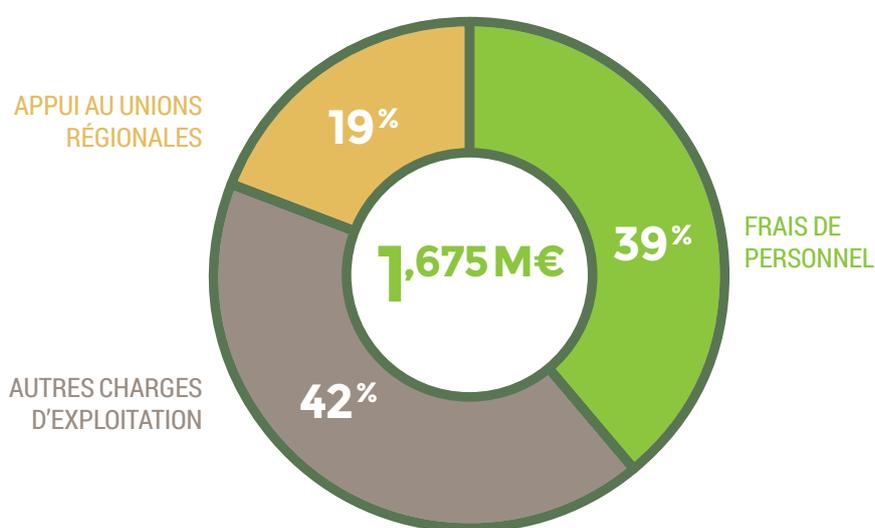
- > une augmentation de la collecte de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) versée via l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) ;
- > des cotisations en provenance des communes et autres adhérents en progression de 1%.



+1,6%
**D'Augmentation
des produits**

Malgré une baisse de 50% de la contribution apportée par l'Office national des forêts dans le cadre de la convention formation FNCOFOR-ONF, soit 50 000 € en moins, la diversité des autres sources de financements a permis de consolider les actions de la Fédération nationale.

Grâce à la mobilisation de l'équipe fédérale, ces soutiens sont apportés par l'Etat (ministère de l'Agriculture, ministère de La Transition Ecologique et Solidaire, ministère de la Cohésion des Territoires, Commissariat général à l'Egalité des Territoires), de l'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) et l'Europe (fonds FEDER pour le projet Interreg BIO4ECO).



En 2018, la Fédération nationale a également dû prendre en charge l'intégralité des frais liés à la présence des Communes forestières au Salon des Maires les 20, 21 et 22 novembre, soit 50 000 € en plus, à la suite de la décision unilatérale de l'ONF de ne plus participer à cet évènement.



-1,2%

SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement sont en baisse de près de 1,2 %. Les frais de personnel sont maîtrisés, avec une hausse de seulement 1 % due au recrutement en cours d'année d'un poste pour le lancement d'un réseau d'élus référents forêt-bois en Ile-de-France, action prévue dans la Stratégie régionale et portée par la Fédération nationale des Communes forestières.

L'emploi de personnels en CDD a également été engagé en 2018. La Fédération nationale attribue des soutiens financiers directs et stables aux unions régionales des Communes forestières afin de les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ceci permet de soutenir des projets relatifs à la gestion des forêts et au développement du bois dans les territoires.

Ainsi la Fédération nationale a apporté un soutien en hausse de 1% en 2018, à hauteur de 310 000 € dont 200 000 € destinés à des programmes régionaux ou multi-régionaux en faveur des politiques forestières et pour le développement des territoires. Le reste, soit 110 000 € est dédiée aux programmes de formation des unions régionales.

LE BUREAU



Dominique JARLIER, PRÉSIDENT

Maire de Rochefort-Montagne (63)

- Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme
- Président de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Président de COFOR International (p.33)
- Président du comité de coordination (p.7)
- Groupe de travail Montagne
- 1^{er} vice-président du conseil d'administration de l'ONF
- Président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Vice-président du comité des ventes (ONF)

- Bureau et conseil d'administrations de France Bois Forêt (FBF) et de France Forêts
- Président du Comité de Développement et de Communication de France Bois Forêt (CODEV COM)
- Conseil supérieur de la forêt et du bois
- Comité National d'Orientation Valorisation du bois et territoire (APCA) et Comité régional d'orientation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE), de France Douglas et de French Timber
- Conseil de surveillance d'ONF Energie
- Observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers (OENAF)



Pierre GRANDADAM, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT | Maire de Plaine (67) ; Président de la CC de la Vallée de la Bruche

- Président de l'Association des Communes forestières d'Alsace
- Président de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF) (p.30)
- Président du comité de pilotage Communication
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
- Groupe de travail Montagne

- Conseil d'administration de l'ONF
- Vice-président du comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Vice-président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Président du comité des ventes (ONF)
- Trésorier du bureau et membre du conseil d'administration de PEFC



Nello BROGLIO, VICE-PRÉSIDENT | Maire des Adrets de l'Estérel (83)

- Président des Communes forestières du Var
- Président délégué de COFOR International (p.33)
- Président de la commission défense de la forêt contre les incendies (DFCI)

- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



Francis CROS, VICE-PRÉSIDENT | Conseiller municipal de la Salvetat-sur-Agoût (34) ; Président de la CC de la Montagne du Haut-Languedoc

- Président de l'Union régionale des Collectivités forestières d'Occitanie
- Président des Communes forestières de l'Hérault
- Groupe de travail Régime forestier (p.8)
- Commission Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- Groupe de travail Montagne

- Président du comité de pilotage «100 constructions»
- Conseil d'administration de l'ONF
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne
- Comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)



Jacky FAVRET, VICE-PRÉSIDENT | Maire de Blondefontaine (70)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
- Président des Communes forestières de Haute-Saône
- Président délégué de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)
- Commission Chasse
- Comité national formation (p.17)
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)

- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil d'administration de France Forêts
- Assemblée générale de France Bois Forêt (FBF)
- Comité National d'Orientation Valorisation du bois et territoire (APCA)
- Assemblée générale de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)



Jean Pierre MICHEL, VICE-PRÉSIDENT, TRÉSORIER | Maire de Rochetaillée (52)

- Président de l'Union régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne
- Conseil d'administration de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF)
- Conseil d'administration de COFOR-International (p.33)
- Président de la commission Chasse
- Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)

- Formation des nouveaux TFT (p.17)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil de surveillance ONF Energie
- ONF Participations
- Commission professionnelle Forêt du FCBA (Institut Technologique)

● Mandats au sein d'associations de Communes forestières

● Mandats et délégations au sein de la Fédération Nationale des Communes forestières

● Représentations extérieures au titre de la Fédération Nationale des Communes forestières



Marie-Louise HARALAMBON, SECRÉTAIRE | Maire de Favières (54)

■ Présidente des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle
■ Groupe de travail Régime forestier (p.8)
■ Formation des nouveaux TFT (p.17)
■ Présidente du Comité national formation (p.17)
■ Commission Chasse

■ Déléguée au suivi du personnel salarié de la Fédération nationale des Communes forestières
■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)
■ Comité de Massif des Vosges



Jacques BRUNE, MEMBRE DU BUREAU | Maire de Beaudéan (65)

■ Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées
■ Vice-président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)



Philippe CANOT, MEMBRE DU BUREAU | Maire de Sécheval (08)

■ Président des Communes forestières des Ardennes
■ Conseil d'administration de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF)
■ Commission Chasse

■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)



Michel CASTAN, MEMBRE DU BUREAU | Conseiller municipal de Tardets-Sorholus (64)

■ Président de l'Union régionale des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine
■ Président de l'Union Grand Sud des Communes forestières
■ Président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
■ Groupe de travail Régime forestier (p.8)
■ Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
■ Groupe de travail Sylvopastoralisme (p.8)

■ Président du groupe de travail Montagne (p.11)
■ Commission défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)
■ Conseil national de la montagne (CNM)
■ Comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)



Michel GRAMBERT, MEMBRE DU BUREAU | Maire-adjoint de Selonnet (04)

■ Président de l'Union régionale des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
■ Groupe de travail Régime forestier (p.8)
■ Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)

■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)
■ Comité Points de Secours en forêt (ONF/FNEDT)



Jean-Claude HUMBERT, MEMBRE DU BUREAU | Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes (55)

■ Président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine
■ Président des Communes forestières de la Meuse
■ Groupe de travail Régime forestier (p.8)
■ Formation des nouveaux TFT (p.17)

■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)
■ Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer (p.9)
■ Comité Points de Secours en forêt (ONF/FNEDT)



Anne-Catherine LOISIER, MEMBRE DU BUREAU | Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu (21)
Présidente du groupe d'études «Forêt et Filière bois» du Sénat

■ Présidente des Communes forestières de la Côte d'Or
■ Présidente déléguée de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté
■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)

■ Comité des ventes (ONF)
■ Présidente du comité spécialisé «Forêt, bois et territoire» au sein du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois



Roger VILLIEN, MEMBRE DU BUREAU | Conseiller municipal de la Bauche (73)

■ Président de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes
■ Vice-président des Communes forestières de la Savoie
■ Membre permanent du comité de coordination (p.7)
■ Groupe de travail Règlement des ventes de bois (p.8)
■ Groupe de travail Montagne

■ Commission nationale de la forêt communale (ONF)
■ Comité des ventes (ONF)
■ Comité de filière de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
■ Assemblée générale de PEFC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les présidents des associations départementales et d'unions régionales de communes forestières sont **membres de droit** pour siéger au conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

FÉDÉRATION NATIONALE

Dominique JARLIER, maire de Rochefort-Montagne
Également Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme

UNION RÉGIONALES ASSOCIATIONS DÉP.

PRÉSIDENTS

ALSACE

Pierre GRANDADAM, Maire de Plaine
Président de la ComCom de la Vallée de la Bruche
Émile FLUCK, Vice-président ; Maire de Colroy-La-Roche
Michel BRUNN, Vice-président ; Adjoint au maire de Fellinging

BAS-RHIN HAUT-RHIN

CHAMPAGNE- ARDENNE

Jean Pierre MICHEL, Maire de Rochetaillée

AUBE ARDENNES HAUTE-MARNE MARNE

Henri PETIT DE BANTEL, Maire de Mussy-sur-Seine
Philippe CANOT, Maire de Sécheval
Bruno SIDO, Sénateur & Conseiller départemental de la Haute-Marne
Joël DUVIVIER, Adjoint au maire de Cormicy

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE MEUSE MOSELLE VOSGES

Jean-Claude HUMBERT, Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes
Également président des Communes forestières de la Meuse
Marie-Louise HARALAMBON, Maire de Favières
Joël KLEIN, maire de Broussey-Raulecourt ; *Délégué au CA par le président J-C. Humbert*
Michaël WEBER, Maire de Woelfling les Sarreguemines
René MAILLARD, Maire de Landaville

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

AIN ALLIER ARDÈCHE CANTAL DRÔME ISÈRE HAUTE-SAVOIE PUY-DE-DÔME SAVOIE

Roger VILLIEN, Conseiller municipal de La Bauche

Jacques DEPARNAY, Conseiller municipal de Lalleyriat
Jacques TERRACOL, Maire d'Arfeuilles
Alain FEOUGIER, Maire de Saint-Michel de Boulogne
Nicole VIGUES, Maire de Laveissière
Daniel BIGNON, Maire de Montmiral
Guy CHARRON, Adjoint au maire de Lans-en-Vercors
Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie
Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Muroi ; *Délégué au CA par le président D. Jarlier*
Georges COMMUNAL, Maire d'Arvillard

NORMANDIE

Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-rue

NOUVELLE AQUITAINE

GIRONDE LANDES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-VIENNE

Michel CASTAN, Conseiller municipal de Tardets-Sorholus
Également président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques
Allain CAMEDESCASSE, Maire de Sainte-Hélène
Marc DUCOM, Maire d'Ychoux
Daniel ARRIBERE, maire de Lay Lamidou ; *Délégué au CA par le président M. Castan*
Jean-Michel BERTRAND, Maire de Bersac-sur-Rivalier

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

CÔTE-D'OR

DOUBS

HAUTE-SAÔNE

JURA

NIÈVRE

SAÔNE-ET-LOIRE

TERRITOIRE DE BELFORT

YONNE

Jacky FAVRET, Maire de Blondefontaine

Également président des Communes forestières de la Haute-Saône

Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu

Jacques CHOSSAT de MONTBURON, Vice-président ; Maire de Pagny-le-Château

Christian COUTAL, Conseiller municipal de La Longeville

Jean-Paul CARTERET, Maire de Lavoncourt ; *Délégué au CA par le président J. Favret*

Michel BOURGEOIS, Maire d'Entre Deux Monts

Elisabeth GAUJOUR, Maire de Giry, Conseillère régionale

Jacques HUMBERT, Adjoint au maire de Boyer

Emmanuelle ALLEMANN, Adjointe au maire de Giromagny

Jean-Yves CAULLET, Maire d'Avallon

OCCITANIE

ARIÈGE

AUDE

AVEYRON

GARD

GERS

HAUTE-GARONNE

HAUTES-PYRÉNÉES

HÉRAULT

LOZÈRE

PYRÉNÉES-ORIENTALES

TARN

Francis CROS, Conseiller municipal de La Salvetat-sur-Agoût

Également président des Communes forestières de l'Hérault

Pierre SOULA, Président du Syndicat de l'Artillac

Jacques GALY, Maire de Lapradelle-Puilaurens

Geneviève GASQ BARES, Maire de Condom d'Aubrac

Cédric CLEMENTE, Adjoint à la mairie de Lirac

Jean DUCLAVE, Maire de Magnan

Denis MARTIN, Maire d'Estenos

Jacques BRUNE, Maire de Beaudéan, Président de la CC de Haute-Bigorre,

Vice-président du Conseil départemental

Jean-Claude BOLTZ, Maire de Saint-Geniès-de-Varensal ; *Délégué au CA par le président F. Cros*

Christian MALAVIEILLE, Maire délégué de Javols

Daniel BAUX, Maire de La Bastide

Serge CAZALS, Conseiller municipal d'Anglès

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

ALPES-MARITIMES

BOUCHES-DU-RHÔNE

HAUTES-ALPES

VAR

Michel GRAMBERT, Maire-adjoint de Selonnet

Jean-Claude MICHEL, Délégué de la commune du Lauzet Ubaye

Jacques VARRONE, Maire d'Auribeau-sur-Siagne

Christian DELAVET, Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon

Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes

Déléguée au CA par l'Association départementale des Hautes-Alpes

Nello BROGLIO, Maire des Adrets de l'Estérel

CENTRE

CHER ET INDRE

Guillaume DE SAPORTA, Conseiller municipal d'Ivoy-le-Pré

CORSE

CORSE DU SUD

HAUTE-CORSE

Jean-Jacques GIANNI, Maire d'Evisa

Frédéric ORSINI, Maire de Sant'Andréa di Bozio

NORD-PAS-DE-CALAIS

NORD ET AISNE

François LOUVEGNIES, Maire de Trélon

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES

Jean-Claude AYMARD, Ancien président de l'Association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône

Jean-Louis BATT, Maire de Lutzelhouse ; membre du conseil d'administration de l'Association des Communes forestières d'Alsace

Michel BERTHELMOT, Ancien conseiller général de la Haute-Marne ; Président délégué des Communes forestières de la Haute-Marne

Robert CABE, Ancien président de l'Union régionale des Communes forestières de Midi-Pyrénées

Jean-Claude DOU, Président des Communes forestières des Hautes-Alpes

Jean-Marie HARAUX, Ancien président de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine et des Communes forestières vosgiennes

Albert HILAIRE, (*décédé en avril 2019*) Ancien président de l'Association des Communes forestières du Jura

Philippe NACHBAR, Sénateur de Meurthe-et-Moselle

Daniel PERRIN, Président délégué des Communes forestières du Doubs

Olivier RIFFARD, Collectivité Territoriale de Corse – Service des politiques de l'intérieur, de la montagne et de la mer

Muriel VERGES, Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté

L'ÉQUIPE NATIONALE

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

13, rue du Général - 75 007 PARIS - Tél. : 01 45 67 47 98

Mail : federation@communesforestieres.org

Toutes les adresses mails sont composées de : prenom.nom@communesforestieres.org



Alain LESTURGEZ
Directeur général



Françoise ALRIC
Directrice adjointe



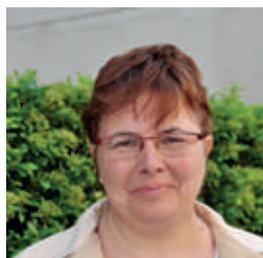
Sophie HYVERNAT
Secrétaire générale



Dominique de LA ROCLETTE
Déléguée aux relations extérieures
et à la communication



Sophie TRANCHARD
Assistante administrative



Isabelle VERGNE
Chargée de mission formation



Silvère GABET
Chargé de mission politiques
forestières territoriales; Plans
d'approvisionnement territoriaux



Tiphaine KERVADEC
Chargée de mission animation/
développement Île-de-France



Laure FERRIER
Réseau bois énergie



Marie FORÊT
Déléguée générale des Communes
forestières Massif Central



Théo LAUNAY
Réfèrent contrat
d'approvisionnement



John PELLIER
100 constructions publiques
en bois local



Yves LESSARD
Directeur exécutif de
COFOR International

LE RÉSEAU

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

✉ auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

ANTENNE CHAMBÉRY :

Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République - 73 000 CHAMBERY
☎ 04 79 60 49 05

ANTENNE LEMPDES :

Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat - 63 370 LEMPDES
☎ 04 73 83 64 67

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue François Villon
25 041 BESANCON Cedex
☎ 03 81 41 26 44
✉ bourgognefranche-comte@communesforestieres.org

CENTRE

COMMUNES FORESTIÈRES CHER ET INDRE

☎ 01 45 67 47 98
✉ federation@communesforestieres.org

CORSE

Maison de l'agriculture - 18, avenue Noël Franchini
20 090 AJACCIO
☎ 04 95 70 44 73
✉ cofor-corse@orange.fr

GRAND EST

ALSACE

Espace européen de l'Entreprise
2 rue de Rome - 67 300 SCHILTIGHEIM
☎ 03 88 19 17 19 / 06 30 29 03 21
✉ communeforestiere@fibois-grandest.com

CHAMPAGNE-ARDENNE

Maison régionale de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
☎ 03 26 21 48 17
✉ champagneardenne@communesforestieres.org

LORRAINE

5, rue de Condé - 55 260 PIERREFITE-SUR-AIRE
☎ 03 29 75 05 25
✉ lorraine@communesforestieres.org

HAUTS-DE-FRANCE

COMMUNES FORESTIÈRES NORD ET AISNE

Mairie - 1, place Jean Jaurès - 59132 TRELON
☎ 03 27 60 82 20
✉ federation@communesforestieres.org

ÎLE-DE-FRANCE (réseau d'élus)

13 rue du Général Bertrand - 75007 PARIS
☎ 01 45 67 90 31
✉ tiphaine.kervadec@communesforestieres.org

MASSIF CENTRAL

☎ 04 73 83 64 67
✉ massifcentral@communesforestieres.org

MASSIF DES PYRÉNÉES UNION GRAND SUD

☎ 05 61 88 38 34
✉ grandsud@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE

32, rue Gambetta
64 400 OLORON-SAINTE-MARIE
☎ 05 59 39 06 65
✉ nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

ANTENNE LIMOUSIN :

SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87 017 LIMOGES Cedex 1
☎ 06 68 02 99 01

NORMANDIE

1 rue des Côtes - 76 520 MONTMAIN
☎ 06 17 96 38 80
✉ normandie@communesforestieres.org

OCCITANIE

Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires
34 090 MONTPELLIER
☎ 04 11 75 85 17
✉ occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René - CD7 Valabre - 13 120 GARDANNE
☎ 04 42 65 43 93
✉ paca@communesforestieres.org

CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES

6 & 7 JUIN 2019

CENTRE DES CONGRÈS - ÉPINAL



FNCOFOR

13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris

☎ 01 45 67 47 98

✉ federation@communesforestieres.org

🐦 @fncofor

www.fncofor.fr